



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°19/013  
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et l'Association PORT VIVANT, Port 3635D – hangar 45, chaussée Pondichéry – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 493 136 170, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-032 le 26 mars 2019, portant sur la dépendance du domaine public située au 1<sup>er</sup> étage de la cour du hangar 45, chaussée Pondichéry sur la commune du Havre en vue d'une activité de recherche et d'analyse scientifique des plongeurs et de stockage de matériel.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : activité de l'Association ne constituant pas une exploitation économique.

Description de la dépendance : une surface de bureaux de 31,99 m<sup>2</sup> (bureaux n° 22, 23 et 24)  
Durée de la convention : 3 ans à compter du 10 janvier 2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **19/04/2019**